



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 30 MAI 2023

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre ;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI, Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD, Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins ;
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS ;
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT, Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN, Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN, Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI, Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA, Monsieur Kévin GOOSSENS, Madame Caroline LOMBA, Madame Christine BODART, Madame Marie-Luce SERESSIA, Madame Natacha François, Madame Gwendoline WILLIQUET, Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSEN, Monsieur Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Monsieur Ronald Gossiaux, Directeur général
Présidence pour ce point : Monsieur Philippe RASQUIN

6.5. OBJET : "La Terrienne du Crédit social" S.C. - Assemblée générale du 9 juin 2023 - Mandats de vote

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-26 § 1er et L1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Code wallon du Logement et de l'Habitat durable, tel que modifié à ce jour, en particulier les articles 175 et 176 relatifs aux guichets du Crédit social ;

Vu la fusion par absorption de la S.C.R.L. "La Terrienne du Crédit social" en Province de NAMUR, à JAMBES, par la S.C. "La Terrienne du Luxembourg" désormais nommée "La Terrienne du Crédit social" et dont le siège social est situé à MARCHE-EN-FAMENNE, rue Porte Haute, n°21 ;

Vu les statuts de la société coopérative "La Terrienne du Crédit social", en particulier l'article 37 qui traite du vote à l'Assemblée générale ;

Vu la participation de la Ville d'ANDENNE à "La Terrienne du Crédit social" dans laquelle elle détient 33.200 parts sur un total de 1.963.104 parts (sans désignation de valeur nominale) ;

Vu sa délibération du 20 septembre 2021 portant désignation des représentants de la Ville d'ANDENNE aux Assemblées générales de "La Terrienne du Crédit social" S.C. pour le reste de la mandature en cours, à savoir en l'occurrence, MM. Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Echevins, et Eddy SARTORI, Conseiller communal ;

Vu le courrier du 2 mai 2023 de la société coopérative annonçant la tenue d'une Assemblée générale ordinaire le vendredi 9 juin 2023, à 19h00, à la salle "La Source", place Toucrée, n°6 à MARCHE-EN-FAMENNE ;

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE :

Article 1^{er}

Un mandat de vote est donné aux représentants prédésignés pour chacun des points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2023 :

Point 1. : Rapport du Conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2022 comprenant les comptes annuels et le rapport de gestion

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention(s)

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 2. : Présentation des comptes annuels, lecture et approbation du rapport de gestion sur l'exercice 2022

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention(s)

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 3. : Commentaires et rapport du Commissaire-Réviseur

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention(s)

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 4. : Approbation des comptes annuels au 31/12/2022

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention(s)

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 5. : Affectation du résultat

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention(s)

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 6. : Décharge à donner aux Administrateurs

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention(s)

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 7. : Décharge à donner au Commissaire, la S.R.L. KNEAPEN & LAFONTAINE

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention(s)

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 8. : Agrément Région wallonne

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention(s)

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 9. : Organe de gestion : nomination d'un Administrateur représentant la Région wallonne : Madame Bénédicte WATHY

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention(s)

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 10. : Divers

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention(s)

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Article 2

Ce vote est valable pour l'Assemblée générale ordinaire programmée le 9 juin 2023, ainsi que pour toute autre Assemblée générale ultérieure, avec les mêmes points à l'ordre du jour, si celle du 9 juin 2023 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

Article 3

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à la S.C. "La Terrienne du Crédit social", ainsi qu'aux délégués communaux.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

Ronald Gossiaux

Philippe Rasquin

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald Gossiaux



Claude Eerdekens

